



## SOLIDARITÉ

# REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le recensement des personnes âgées, handicapées ou isolées est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux en cas de déclenchement de tout plan d'urgence.

Le CCAS de la Ville de HERIC est chargé de recenser les personnes vulnérables et d'assurer la mise à jour des données collectées.

Mis en ligne le 03 août 2020

### Objectif

En cas de canicule notamment, le registre permet au CCAS de contacter quotidiennement les personnes isolées pour s'assurer de leur situation. Il est donc très important que les données les concernant soient actualisées.

Ce registre est également communiqué au Préfet, sur sa demande, à l'occasion du plan d'alerte et d'urgence, dans le cadre de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile.

### Modalités d'inscription

L'inscription dans le registre est facultative et nécessite une démarche volontaire. Le registre des personnes vulnérables est un registre nominatif et confidentiel. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre : personnes âgées, handicapées ou isolées.

Un tiers peut également se charger de l'inscription.

L'inscription sur le registre est opérée à tout moment en complétant le formulaire téléchargeable [ici](#) de la commune ou en contactant le CCAS.

Vous recevrez un courrier postal de confirmation de votre inscription sur ce registre.



## ATTENTION CANICULE



### Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez  
l'alcool



Mangez en  
quantité suffisante



Fermez les volets  
et fenêtres le jour,  
aérez la nuit



Mouillez-vous  
le corps



Donnez et prenez  
des nouvelles  
de vos proches



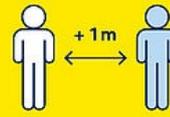
Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66** (appel gratuit)  
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule



≡ RETOUR À LA LISTE



**Mairie d'Héric**

2 Rue Saint Jean  
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

📞 CONTACTEZ-NOUS

**Horaires :**

**Lundi - Mercredi - Vendredi**

9h-12h30 / 14h-17h30

**Mardi et Jeudi**

9h-12h30

**Samedi**

9h30-12h00